

COMPTE – RENDU REUNION DGFiP du 9 juillet 2008 GUICHET FISCAL UNIQUE – SIP

Les représentants en CTPD de la DSF et des services de la Comptabilité Publique du département du Var ont été conviés le 9 juillet à une réunion de présentation de la future organisation départementale du guichet fiscal unique et des SIP.

En préambule, il convient de noter, qu'à la demande du SNUI, basée sur l'accord national de prendre en compte officiellement la représentation de l'union SNUI – SUD TRESOR, les deux chefs du département ont accepté d'ouvrir cette rencontre à la secrétaire départementale de SUD TRESOR bien qu'elle ne dispose pas de siège en CTP départemental.

Pour le reste, la réunion s'est déroulée selon le schéma « imposé » par la DG unifiée.

Dans un premier temps, les représentants de l'administration ont fait une présentation de la note – cadre, reprenant les principes généraux de la mise en place des SIP et du Guichet Fiscal Unique (GFU).

- Délai de 3 ans pour la mise en place des SIP (fin du 1^{er} semestre 2011)
- Le plan directionnel devra être finalisé mis – octobre (envoi d'une proposition à la DG au plus tard le 31/08/2008 puis présentation des projets aux OS nationales en CTP central)
- Le CHS sera consulté
- La formation sera ciblée et conduite sur site
- Le SIP est prioritaire à toute autre restructuration en cours d'élaboration dans la sphère fiscale (cf. rapprochement CDI / CDIF)
- La démarche sera accompagnée socialement : harmonisation des régimes indemnitaires, maintien des règles de gestion existantes dans chaque filière, etc.

Concernant les missions de recouvrement dévolues aux SIP, il a été précisé que la TP rejoindrait les SIE correspondants dès la mise en place des SIP.

Les représentants de l'union SNUI / SUD TRESOR ont demandé des précisions sur la nature exacte du transfert et sur ses modalités de prise en compte, au niveau des effectifs.

Sur le premier point, l'administration a laissé entendre qu'il y avait une certitude pour la TP de l'année de création du SIP (impositions spontanées, prises en charges sur impositions supplémentaires du service et suite à contrôle fiscal). La question du RAR en charge des trésoreries fiscales intégrées aux SIP reste posée et n'est pas tranchée à ce jour.

Concernant la prise en compte du transfert de charge en terme d'effectifs, la réponse du TPG est plus claire, et loin d'être encourageante : « le recouvrement de la TP représente une part infime des charges globales de recouvrement des trésoreries – je suis moi – même incapable de le chiffrer, je ne sais pas qui réalise la mission et combien cela représente en temps passé sur une année. Les éléments chiffrés dans la note - cadre (0,10 ETPT / année) ne doivent pas être retenus stricto – sensu. Nous analyserons les situations au cas par cas ».

Autres missions dévolues aux SIP :

- L'ISF - réception et prise en compte des déclarations avec paiement (la gestion restant à la FI, et la prise en charge des impositions supplémentaires après contrôle et des TO restant au SIE - impératif lié à MEDOC).
- Taxes non fiscales (ex: taxes d'urbanisme) ne seront ni dans le ressort du SIP et du SIE (trésoreries spécialisées telles Recette des Finances – Trésorerie Amendes).

Les contraintes liées à la mise en place des SIP sont les suivantes:

- ◆ Le périmètre de compétence géographique d'un SIP (CDI + trésorerie) doit correspondre à celui d'un SIE (ce qui peut amener des révisions des périmètres)
- ◆ Plusieurs CDI peuvent être compris dans un même SIP, chacun d'eux conservant ses bases informatiques.
- ◆ Les ICE et la fiscalité patrimoniale sont hors du périmètre des SIP.
- ◆ Les dates de mise en place entre 2009 et 2011 ne sont pas imposées par la note – cadre. Les directeurs départementaux ont le choix entre janvier, avril et juillet.
- ◆ L'immobilier est une problématique très importante. Le sujet sera à traiter site par site.

LE PROJET DEPARTEMENTAL (7 SIP)

LOCALISATION	DATE	OBSERVATIONS
LA SEYNE SUR MER	2009	La trésorerie est déjà intégrée dans les locaux - pas de problèmes particuliers (8 emplois trésorerie)
BRIGNOLES	2009	Le bâtiment n'est pas facile à aménager, mais dans l'immédiat, seuls 3 emplois de la trésorerie devant intégrer le SIP, sa mise en place est envisageable dans un délai raisonnable – A terme, les charges augmentant de 3% par an, il faudra envisager de réorganiser les espaces pour le rapprochement CDI/CDIF (+ 7 agents) en externalisant l'ICE. Date prévisionnelle du rapprochement (2009) à retarder.
HYERES	2010	Travaux inévitables – réaménagement des plateaux actuels et externalisation des ICE dans les locaux de l'actuelle trésorerie (trésorerie fiscale). Intégration 12 emplois Trésor (14 / 16 agents actuellement). La solution de l'addition de construction proposée lors de la réflexion sur les HDF a été refusée par la DG pour des raisons budgétaires.
ST - TROPEZ	2010	Pas de problèmes de superficie (HDF) – mais agencement à refaire entièrement – (financement du projet par la commune de ST-TROPEZ propriétaire des murs et par la DGFip locataire) 5 à 6 emplois doivent intégrer le SIP
TOULON	2010	Superficie des locaux existants compatible avec la mise en place des SIP – Nécessité de créer une interconnexion informatique par fibres optiques entre les 2 bâtiments - 2 SIP avec réorganisation périmètre géographique des CDI (NORD/SUD et EST/OUEST plus en lien avec le maillage territorial des trésoreries extérieures à Toulon) – dans le bâtiment de la cité administrative. Transfert des SIE sur l' HDI Rue ST-BERNARD. Taille des SIP : 56/59 agents (en incluant CDI/CDIF) par SIP
FREJUS	2011	Pré - requis : spécialisation des 2 trésoreries du périmètre (FREJUS et ST-RAPHAEL) prévue pour fin 2008 . Trésorerie fiscale : 15 emplois (une vingtaine d'agents actuellement). Rapatriement de 3 communes actuellement gérées par DRAGUIGNAN au niveau « Impôts » et qui dépendent de la trésorerie de FREJUS (PUGET/ARG. - BAGNOLS/FORET – LES ADRETS). Addition de construction validée par la DG - prévoir déplacement de la brigade DIRCOFI et optimisation de l'archivage pour dégager des espaces. Taille du SIP: environ 45 agents
DRAGUIGNAN	2011	4 implantations géographiques sur la commune – (CDIF/CH – HDI Jacques Brel – RF/Trésorerie fiscale DRAGUIGNAN et T. Municipale bd. de la Liberté) 1 seul SIP à Jacques Brel sur la base des CDI existants (sous réserve du rapatriement des 3 communes dépendant de la trésorerie de FREJUS (cf.ci-dessus) - réajustement des effectifs (CDI et SIE DRAGUIGNAN SUD en conséquence) – déménagement des BDV sur le site des Collettes envisagé - taille du SIP : 50 agents (8 emplois trésorerie) problématique immobilière importante (accueil / caisse du SIP)

- x Le TPG a laissé entendre qu'il y aurait maintien de cellules spécialisés « assiette » et « recouvrement » distinctes dans la quasi – totalité des SIP. **(on ne sait pas jusqu'à quand !)**
- x Sur les postes comptables hors – SIP, guichet fiscal unique « simplifié » suivant protocole local – renseignements et prise en compte des demandes simples en matière d'assiette – transmission au service compétent **(pas de compétences croisées dans le VAR...comme si on allait pouvoir s'y soustraire !!!)**
- x les missions des ICE et des FI continueront à être assurées sur place (pôles multi – site avec encadrement dédié) pour TOULON – LA SEYNE – HYERES ET DRAGUIGNAN – rattachement de L'ICE et de la FI de BRIGNOLES au pôle dracénois – création d'un nouveau pôle multi – site pour FREJUS et ST-TROPEZ.
- x Le plan présenté n'est encore qu'à l'état de réflexions – les fiches destinées à être présentées à la DG ne sont pas encore faites. **Selon les 2 directeurs, il y a des aménagements possibles, et ils attendent des observations de la part des organisations syndicales locales !**

➤ **1ers constats suite aux questions posées par l'union SNUI – SUD TRESOR**

- Pas de réponses précises aux questions posées sur la gestion des agents, et notamment sur les conditions d'intégration dans la sphère fiscale (les représentants de l'administration s'abritant derrière le discours national).
- Pour un projet peu abouti, on est face à des chiffrages précis (y/c sur les transferts charges / emplois de DRAGUIGNAN vers FREJUS).
- Aucun renseignement en termes d'organisation et de date concernant **l'encadrement départemental unifié**:
on continue à fonctionner séparément (CAP – CTP) avec dès 2009 un pilotage commun pour le plan SIP – GFU et accueil commun sous forme de réunions informelles communes.
- Des restructurations sont prévues pour 2008 dans la sphère « CP »:
 - Fermeture de la trésorerie de COMPS.
 - Fusion AUPS / SALERNES et CUERS / PIERREFEU.
 - Spécialisation des trésoreries de FREJUS et ST-RAPHAEL.
- Les services de la comptabilité publique du département souffre de sous – effectifs, et bien que le TPG n'ait pas voulu donner de chiffres précis, on a bien senti que c'était véritablement un problème !
A noter:
 - 1) qu'il y a une différence sensible entre les ETPT (effectifs temps plein travaillés) consacrés à la mission fiscale dans les trésoreries, annoncés par le TPG (qui utilise le vocable effectifs temps plein mérités ! sic) et les chiffres donnés par le DSF.
 - 2) qu'il n'existe pas de tableau support des mutation (TSM) à la DGCP.Nous allons procéder au calcul des effectifs transférables en appliquant la clé de répartition donnée sur la fiche technique élaborée par le bureau national.
- Peu de questions de fond de la part de FO, de la CFDT et de la CFTC (2ème OS au Trésor dans le VAR !). La CGT a affirmé son intention de ne faire aucune observation à ce stade du dossier, tout en soutenant notre demande de communication des propositions finales avant qu'elles ne soient transmises à la DG début septembre.

Pour notre part, nous avons d'ores et déjà dénoncé la précipitation et le manque de transparence (le TPG refusant de communiquer le projet destiné à la DG avant son examen en CTP CENTRAL, s'abritant derrière les consignes nationales édictées par la note – cadre !!!) .

Devant notre indignation sur la méthode employée, le DSF s'est engagé à rediscuter avec le TPG, pour que nous ayons les éléments officiels d'ici septembre.

Pour autant, il s'agit bien, une fois encore, malgré tous les efforts des représentants de l'administration pour laisser croire à une volonté de concertation, d'un simulacre de dialogue social.